

Cérémonie commémorative en l'honneur des victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance

Le 11 avril 2013

Michel Thentz, Conseiller d'État du canton de Jura, membre du Comité CDAS

Mesdames et Messieurs les invités d'honneur,
Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames et Messieurs,

C'est au nom des cantons, des villes et des communes que je m'adresse à vous, Mesdames et Messieurs, à vous qui êtes directement ou indirectement concernées par un sombre chapitre de notre histoire.

Durant votre enfance, votre adolescence ou en tant que jeune adulte, vous avez subi une grande souffrance. Une souffrance qui vous a profondément marqués et qui a des répercussions, aujourd'hui encore, sur votre vie. L'internement administratif, la stérilisation, l'avortement ou l'adoption forcée, le placement en foyer ou en famille d'accueil et l'exploitation ont déterminé le quotidien de votre jeunesse.

Personne n'était là pour vous aider. On vous a au contraire internés. La formation scolaire et professionnelle vous a été refusée et l'on vous a obligé à travailler jusqu'à l'épuisement. Privés d'affection, seule de l'indifférence a été manifestée à votre égard. Vous avez connu la violence et les abus, suscitant en vous une colère et un sentiment d'impuissance envers les autorités qui se sont permis de décider de votre sort, de votre avenir.

Votre vécu ne peut s'expliquer simplement par le contexte législatif et les valeurs morales de l'époque. A ce moment de notre histoire, la contrainte, la violence, les abus et la maltraitance étaient déjà condamnés et allaient déjà à l'encontre de la dignité humaine.

La cérémonie de ce jour marque la première étape de l'examen de conscience sociétale. Un geste qui cherche à contribuer à la réparation morale que vous méritez. Mais nous ne devons pas nous arrêter là, nous devons poursuivre ce travail et nous le ferons.

Votre sort dramatique nous montre sans fioriture qu'une réglementation et une mise en œuvre réfléchies de la protection de l'enfant et de l'adulte sont indispensables. Ce que vous avez vécu ne doit plus jamais se répéter.

Un examen de conscience historique s'impose afin que la société et les autorités puissent en tirer les enseignements nécessaires. A nous de rompre aujourd'hui ce long silence et de nous confronter à notre passé ! C'est d'ailleurs dans cette idée que

les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales s'engagent pour que les documents vous concernant ne soient pas détruits, ils ont également appelé les cantons à garantir que les archives d'État vous assistent dans vos recherches et vous assurent l'accès à vos dossiers personnels.

Les cantons, les villes et les communes doivent réfléchir, aujourd'hui et à l'avenir encore, à l'impact qu'ont les interventions des autorités sur la vie des personnes concernées. Cessons de nous voiler la face ! Nous devons soutenir les personnes dans le besoin ! Nos actions, qu'elles soient individuelles ou étatiques, doivent impérativement être guidées par le principe éthique universel qu'est la dignité humaine.

Afin de vous soutenir dans la réconciliation avec votre vécu, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales se sont engagés à mettre à votre disposition, dans tous les cantons, des points de contacts pour les personnes concernées.

Je vous remercie, Madame, Monsieur qui êtes concernés, pour le courage et la persévérance avec lesquels vous vous êtes battus afin que cette triste page de l'histoire suisse ne sombre dans l'oubli. C'est grâce à vous, à votre persévérance, que les autorités et organisations présentes aujourd'hui ont préparé la cérémonie de ce jour, une collaboration qui se poursuivra à l'avenir.

Personne ne peut réécrire l'histoire, mais aujourd'hui, nous, à savoir les cantons, les villes et les communes, saisissons l'occasion pour exprimer notre profonde consternation et nos sincère regret face à votre sort et à votre souffrance personnelle.

Votre vécu me touche au cœur, personnellement et en tant que représentant des cantons, les villes et des communes, et je vous demande pardon des torts et des supplices qui vous ont été infligés.

Votre vécu, votre sort ne doivent plus jamais se répéter et il appartient aussi aux cantons, aux villes et aux communes d'y veiller, Nous sommes élus à cet effet et nous assumons et assumerons nos responsabilités.

Je vous remercie de votre attention.